

# COMMUNE DE BATZENDORF

République  
française

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement  
de Haguenau

## ARRETE MUNICIPAL

n°AR 2019/08

du 27 mai 2019

(libertés publiques et pouvoirs de police – police municipale)

**Objet : Restriction temporaire de la circulation rue des Roitelets**

**Le Maire de la Commune de Batzendorf,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2542-1, L.2542-2 et L.2542-3 ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** la demande formulée par la Communauté d'agglomération de Haguenau le 24 mai 2019 ;

**Considérant** que les travaux d'éclairage public nécessitent pour des raisons de sécurité publique des mesures temporaires de restriction de la circulation et du stationnement rue des Roitelets ;

## ARRETE

### Article 1er

La circulation des véhicules **rue des Roitelets** se fera soit sur demi-chaussée, soit sera interdite au droit du chantier

**du lundi 3 juin 2019 au vendredi 14 juin 2019**

Le stationnement est interdit dans l'emprise et aux abords du chantier.

### Article 2

La signalisation de position au droit du chantier sera posée, entretenue et déposée après travaux par le service éclairage public de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

### Article 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Fait à Batzendorf, le 27 mai 2019



Le Maire : Isabelle DOLLINGER

Affichage en Mairie : **27 MAI 2019**

*Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*